

PRÉVENTION

Apprendre aux enfants à adopter les bons comportements face à un chien

Les morsures dues à des canidés sur des enfants ou des adultes ont souvent pour origine un comportement inadéquat. En Suisse romande, des groupes de prévention forment les élèves du cycle primaire. Reportage dans une école lausannoise.

À la collège de Coteau-Fleuri, à Lausanne, une quarantaine d'élèves de classe 4P et 5P se sont réunis ce jour-là dans la salle de rythmique pour un cours un peu particulier. Deux monitrices – Jeanine-Claude Belet et Suzanne Crausaz – sont assistées par quatre chiens, qui attendent sagement dans un coin que leur tour soit venu d'entrer en action. La présence de *Charlie*, *Karajan*, *Palkane* et *Enya* suscite immédiatement l'intérêt des enfants, qui s'assessent tranquillement en cercle pour suivre les consignes des deux intervenantes. Celles-ci font partie de l'association PAM Lausanne – pour Prévention des accidents par morsure. «Notre rôle est d'enseigner à ces enfants, âgés de 7 à 9 ans, l'attitude correcte à adopter face à un chien, que cela soit celui de la maison ou un inconnu», explique la présidente et responsable technique, Jeanine-Claude Belet. Ces dernières années, plusieurs accidents ont impliqué des chiens et des enfants avec des conséquences dramatiques. Pour diminuer le risque de voir de tels drames se reproduire, plusieurs groupes de prévention œuvrent en Suisse romande. «Si les morsures sont les cas extrêmes, de simples griffures peuvent déjà causer beaucoup de mal aux enfants.»

Des peluches pour s'exercer

Assis en cercle, les élèves suivent avec attention un film qui leur explique le comportement naturel des chiens. «À cause de son



Les monitrices de l'association PAM, Jeanine-Claude Belet et Suzanne Crausaz, abordent avec les élèves diverses situations auxquelles ces derniers peuvent être confrontés.



© PHOTOS FRANÇOIS WAVRE/LUND13

BON À SAVOIR

Cinq règles à respecter

- Ne jamais s'approcher d'un chien qui grogne.
- Ne pas surprendre un chien, mais l'avertir de sa présence en l'appelant.
- Ne jamais courir ni crier en croisant un chien en liberté.
- Ne pas déranger un chien qui dort ou qui mange.
- Ne caresser un chien inconnu qu'après avoir obtenu l'autorisation du propriétaire.

+ D'INFOS La brochure «Truf' viens...» est disponible auprès de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires sous www.blv.admin.ch

instinct de chasse, cet animal a tendance à vouloir courir après tout ce qui bouge et fait du bruit, insiste Jeanine-Claude Belet. Il ne faut jamais le surprendre, car il pourrait alors mordre.» Après la théorie, le temps est venu de passer aux exercices pratiques. Les

élèves répètent tout d'abord les gestes adéquats avec deux grandes peluches, surnommées «Truf'». La règle de base est de ne pas courir, ni crier, les bras le long du corps. Un réflexe qui n'est pas forcément facile à assimiler pour des enfants pleins d'énergie! Les monitrices abordent alors les diverses situations auxquelles peuvent être confrontés les élèves: un caniche attaché devant un magasin et qui grogne; un berger allemand en liberté à la place de jeux; le labrador de la maison qui mange son repas. Si les situations varient, le comportement à adopter est similaire.

Ne jamais le fixer dans les yeux!

Les élèves qui le désirent peuvent ensuite s'exercer avec les chiens présents. Pour la plupart, l'enthousiasme devient alors nettement plus marqué. Par petits groupes ou individuellement, les écoliers simulent d'abord une rencontre avec un canidé dans la rue. *Charlie* et ses comparses, exemplaires, jouent le jeu avec application. «Continuez à avancer lentement, sans regarder l'animal dans les yeux. Fixer un chien dans les yeux est une invitation à la bagarre, fait remarquer Suzanne Crausaz. Si un chien détaché s'approche, ne bougez

plus et lâchez ce que vous avez dans les mains. L'animal va vite se désintéresser de vous!» Le jeu de rôle suivant invite les élèves à aborder correctement un chien pour le caresser. «Arrêtez-vous d'abord à quelques mètres et demandez au propriétaire s'il est d'accord, insiste la monitrice. Ensuite seulement, vous pouvez approcher votre main de l'animal pour qu'il vous sente, puis le caresser.» Les enfants, qui n'ont pour la plupart pas l'occasion de côtoyer des chiens régulièrement, aimeraient poursuivre cet échange, mais il est temps de retourner à des leçons plus classiques. «Des contrôles ont été effectués, afin de vérifier l'impact à long terme de ces cours. Près de 80% des élèves qui ont suivi cette formation adoptent le comportement adéquat lorsqu'ils rencontrent un chien», se réjouit Jeanine-Claude Belet.

VÉRONIQUE CURCHOD ■

+ D'INFOS www.pam-lausanne.ch

QUESTIONS À...

Giovanni Peduto

Vétérinaire cantonal vaudois

«Il est rare qu'un chien soit agressif sans raison»



Les cas de morsures sont-ils nombreux dans le canton de Vaud?

Chaque année, on en recense environ 400 – sur un autre chien pour la moitié, le reste sur un être humain. Ce chiffre est plutôt stable. Il est intéressant de constater en revanche que les morsures dues à l'une des trois races soumises à autorisation – rottweiler, amstaff et pitbull – ont drastiquement diminué en quelques années, passant de cinquante à quatre. Peut-être est-ce dû à la formation obligatoire plus exigeante que doivent suivre les détenteurs de ces chiens?

Comment le service vétérinaire cantonal réagit-il face à ces morsures?

Depuis 2008, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police des chiens, toutes les morsures doivent nous être déclarées. Nous analysons ensuite chaque cas, afin de déterminer la cause de l'accident. Il peut s'agir d'une morsure défensive – le cas typique étant lorsqu'on écrase par inadvertance la queue de l'animal. Il est

extrêmement rare qu'on soit confronté à un chien qui est agressif sans raison déterminée. Ensuite, à la lumière des renseignements recueillis, nous établissons une mesure qui peut varier: suivi de cours de formation, port obligatoire de la muselière sur la voie publique, par exemple.

Comment diminuer le nombre de morsures?

La législation cantonale s'articule autour de trois axes: la responsabilisation du détenteur, sa formation et la prévention. Celle-ci nous semble capitale, car dans bien des cas de morsures, un comportement correct aurait permis de les éviter. De plus, les enfants appartiennent à une population particulièrement vulnérable, car même un chien de petite taille peut provoquer une blessure grave. Voilà pourquoi nous subventionnons les cours de Prévention des accidents par morsure depuis 2014.

Les enfants apprennent les bons gestes d'abord avec un chien fictif.

